

LISTE DES ESPECES ANIMALES RECENSEES SUR L'AIRE D'ETUDE ET STATUT DE PROTECTION

1 - LES OISEAUX

Le tableau suivant liste l'ensemble des espèces contactées sur l'aire d'étude. Les données issues des investigations de terrain menées dans le cadre du projet de « Voie nouvelle Marcel Dassault » et des études relatives au « Parc d'activités Vert Castel 1 » sont présentées dans les deux premières colonnes du tableau (études antérieures) et **la troisième colonne présente les espèces observées lors des inventaires terrains menés spécifiquement pour le présent projet (surlignées en vert)**. Une évaluation de l'abondance relative sur le site du projet est également présentée, à la dernière colonne du tableau, permettant ainsi d'évaluer l'intérêt du site pour l'espèce.

Espèces observées lors des études antérieures (Vert Castel 1 et Voie nouvelle Marcel Dassault CUB)		Espèces observées sur l'aire d'étude Vert Castel 2 en 2013/2014	Statut de protection					Statut de menace Liste rouge UICN	STOC France 2001-2011	Indice de rareté en Aquitaine	Abondance relative sur l'aire d'étude Vert Castel 2
Nom Français	Nom Scientifique		DO An I	DO An II	CB A2	CB A3	Protection nationale				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X			X		X	LC	/	C	++
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X			X		X	LC	/	TC	+
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>				X	X	X	LC	en diminution (-22%)	TC	
Canard Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			AII-1		X		LC	/	TC	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X			X	X	X	LC		TC	+
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>				X	X	X	LC	/	C	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	X		X				LC	en augmentation (+9%)	TC	++
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X				X	X	LC	en augmentation (+13%)	C	+

Espèces observées lors des études antérieures (Vert Castel 1 et Voie nouvelle Marcel Dassault CUB)		Espèces observées sur l'aire d'étude Vert Castel 2 en 2013/2014	Statut de protection					Statut de menace	STOC France 2001-2011	Indice de rareté en Aquitaine	Abondance relative sur l'aire d'étude Vert Castel 2
Nom Français	Nom Scientifique		DO An I	DO An II	CB A2	CB A3	Protection nationale	Liste rouge UICN			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Zone favorable au Sud-ouest (hors emprise)	X		X	X	X	LC	/	PCL	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>				X	X	X	LC	en diminution (-24%)	C	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	X		AII-2				LC		TC	+
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>				X	X	X	LC	/	C	Nicheur au Nord de la Voie nouvelle Marcel Dassault, sur les terrains de Thalès (hors emprise)
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X			X		X	LC	en augmentation (+36%)	TC	++
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	X		AII-2				LC	en augmentation (+25%)	TC	++
Grèbe castagneux	<i>Trachybaptus ruficollis</i>				X	X	X	LC	/	PCL	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	LC	stable	TC	+
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	X		AII-2		X		LC	stable	TC	+
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X			X		X	LC	en augmentation (+64%)	C	+
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>				X	X	X	LC	/	PCL	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X				X	X	LC	/	TC	+
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	X		AII-2		X		LC	stable	TC	++

Espèces observées lors des études antérieures (Vert Castel 1 et Voie nouvelle Marcel Dassault CUB)		Espèces observées sur l'aire d'étude Vert Castel 2 en 2013/2014	Statut de protection					Statut de menace	STOC France 2001-2011	Indice de rareté en Aquitaine	Abondance relative sur l'aire d'étude Vert Castel 2
Nom Français	Nom Scientifique		DO An I	DO An II	CB A2	CB A3	Protection nationale	Liste rouge UICN			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>						X			TC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X			X	X	X	LC	en augmentation (+16%)	TC	++
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X			X	X	X	LC	en augmentation (+17%)	TC	+
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Observation en vol : passage au-dessus du projet	X		X	X	X	LC	en augmentation (+30%)	TC	Pas de nid sur le site
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>				X	X	X	LC	en augmentation (+15%)	C	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>				X	X	X	LC		PCL	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X			X	X	X	LC	stable	TC	+
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	X		AII-1				LC	en augmentation (+53%)	TC	Non nicheur
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X				X	X	LC	en augmentation (+11%)	TC	+
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>				X		X	LC	en augmentation (+42%)	PCL	Observé au Sud sur le projet de Voie nouvelle Marcel Dassault
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X			X		X	LC	en diminution (-23%)	TC	++
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>				X	X	X	LC	en forte diminution (-31%)	PCL	

Espèces observées lors des études antérieures (Vert Castel 1 et Voie nouvelle Marcel Dassault CUB)		Espèces observées sur l'aire d'étude Vert Castel 2 en 2013/2014	Statut de protection					Statut de menace	STOC France 2001-2011	Indice de rareté en Aquitaine	Abondance relative sur l'aire d'étude Vert Castel 2
Nom Français	Nom Scientifique		DO An I	DO An II	CB A2	CB A3	Protection nationale	Liste rouge UICN			
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	X			X	X	X	LC	stable	C	+
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X			X	X	X	LC	en diminution (-23%)	TC	+
Rossignol Philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X			X	X	X	LC	en augmentation (+25%)	C	+
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>				X	X	X	LC	en augmentation (+91%)	PCL	Observé au Sud sur le projet de Voie nouvelle Marcel Dassault
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X			X	X	X	LC		TC	++
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X			X	X	X	LC	en diminution (-22%)	TC	+
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>				X	X	X	LC	en augmentation (+18%)	TC	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	X		AII-2		X		LC	en diminution (-22%)	C	+
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X			X	X	X	LC	en déclin (-26%)	TC	+
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>				X	X	X	LC	en diminution (-29%)	TC	

Tableau 1 : Liste des oiseaux présents sur l'aire d'étude - Statuts réglementaires et statut biologique

Légende du tableau :

- ✓ DO : Directive Oiseaux
 - An I : Annexe 1 → oiseaux bénéficiant d'une protection spéciale de leur habitat naturel pouvant justifier la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 - An II : Annexe 2 → oiseaux pour lesquels la chasse n'est pas interdite à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à la conservation des espèces
- ✓ CB : Convention de Berne
 - CB A2 : Annexe 2 → espèces de faune strictement protégées
 - CB A3 : Annexe 3 → espèces qui doivent faire l'objet d'une réglementation afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...)
- ✓ Protection nationale : arrêté du 17 avril 1981 modifié par arrêté du 3 mai 2007 ;
 - Statut de menace UICN : LC : Préoccupation mineure ;
 - STOC : suivi temporel des oiseaux communs nicheurs ;
 - Indice de rareté en Aquitaine¹ : TC = très commun, C= commun, PCL = peu commun ou localisé, R = rare, TR = très rare
 - Abondance relative sur le site = une estimation des couples a été réalisée : + peu abondant (< 1 couple sur 10 ha), ++ moyennement abondant (< 5 couples sur 10 ha), et +++ abondant (> 5 couples sur 10 ha).

→ Sur l'aire d'étude du projet Vert Castel 2, se sont ainsi 27 espèces d'oiseaux qui ont été observées lors des inventaires de terrain en 2013/2014.

20 d'entre elles sont protégées au niveau national. Une seule est inscrite en Annexe I de la Directive « Oiseaux » ; il s'agit du Milan noir, qui utilise le site comme zone de chasse (non nicheur).

Aucune des espèces présentes sur le site n'est actuellement menacée de disparition sur le territoire national et européen, d'après les listes rouges établies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Cinq espèces montrent une diminution supérieure à 20% des effectifs en France (STOC), tout en restant très commune sur le territoire national : Rouge-gorge familier, Pouillot véloce, Troglodyte mignon, Serin cini et la Tourterelle des bois.

Toutes les espèces recensées sont toutes communes ou très communes en Aquitaine.

A noter également que les abondances relatives sont faibles pour les oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude (moins de 1 à 5 couples / 10 ha). Le site du projet ne présente donc pas un enjeu majeur pour l'avifaune.

¹ Source : Liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012), faune-aquitaine.org

2 - LES AMPHIBIENS

Les études existantes² font état de plusieurs espèces d'amphibiens rencontrées sur le secteur. Elles sont listées dans le tableau suivant. **Sont surlignées en vert les espèces observées sur l'aire d'étude lors des investigations de terrain spécifique au projet Vert Castel 2.**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive Habitats	ZNIEFF en Aquitaine	Liste rouge France 2008
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Art 2	An 4		LC
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Art 2	An 4		LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art 3		X	LC
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Art 2	An 4	X	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Art 3			LC
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	Art 2	An 4	X	LC
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Art 3			LC

Tableau 2 : Liste des espèces d'amphibiens identifiées sur l'aire d'étude - Statuts réglementaires

Légende : ces espèces font l'objet d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

- art.2 Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos
- art.3 : Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
- ✓ Annexe 4 de la Directive Habitat Faune Flore = les espèces qui doivent faire l'objet d'une protection stricte

→ Sur l'aire d'étude, ont été observés :

- ✓ la Rainette méridionale, au niveau de la zone humide associée à la Morandière (avril 2014), en limite Est, hors emprise du projet, ainsi qu'au sein du bassin du Parc d'activités Vert Castel 1 (juin 2013 et avril 2014) ;
- ✓ le triton palmé (adulte), au sein du bassin du Parc d'activités Vert Castel 1 (juin 2013 et avril 2014)
- ✓ une larve de triton marbré, au sein du bassin du Parc d'activités Vert Castel 1 (juin 2013).

² Etudes réalisées dans le cadre du projet de Voie nouvelle Marcel Dassault et du Parc d'activités Vert Castel 1

3 - LES REPTILES

Seules deux espèces de reptiles ont fait l'objet d'observation sur le périmètre d'étude :

- ✓ le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), qui affectionne les milieux ensoleillés et qui a été contacté sur le site au niveau de lisières ou de trouées forestières ;
- ✓ le Lézard vert (*Acerta bilineata Daudin*), observé sur le chemin de la Bâche de l'eau, au niveau de la zone ouverte dominée par les ajoncs, la bruyère à balai et les pins.

Note : la Couleuvre verte et jaune, observée par le bureau d'étude Géréa dans le cadre du dossier Loi sur l'eau de la Voie nouvelle Marcel Dassault, n'a pas fait l'objet d'observation sur l'aire d'étude.

Le tableau suivant présente le statut des trois espèces considérées. **Sont surlignées en vert les espèces observées sur l'aire d'étude lors des investigations de terrain spécifique au projet Vert Castel 2**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection national	Directive Habitats Faune Flore	Espèce déterminante ZNIEFF en Aquitaine	Liste rouge France 2008	Abondance relative sur le site
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Art 2	An 4		LC	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An 4		LC	+
Lézard vert	<i>Acerta bilineata Daudin</i>	Art 2	An 4		LC	1 individu observé

Tableau 3 : Liste des espèces de reptiles identifiées sur l'aire d'étude - Statuts réglementaires et biologiques

Légende : ces espèces font l'objet d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

- art.2 Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
- ✓ L'Annexe 4 de la Directive Habitats Faune Flore liste les espèces qui doivent faire l'objet d'une protection stricte

4 - LES INSECTES

Les études existantes³ font état de plusieurs espèces d'insectes rencontrées sur le secteur. Elles sont listées dans les tableaux suivants. **Sont surlignées en vert les espèces observées sur l'aire d'étude lors des investigations de terrain spécifique au projet Vert Castel 2.**

4.1 Les rhopalocères

Le tableau suivant présente la liste des observations de rhopalocères et leur statut de protection.

Espèces observées lors des études antérieures		Observation sur l'aire d'étude du projet 2013/2014	Statut de Protection nationale	Directive Habitats Faune Flore	Liste rouge européenne UICN (2012)
Nom scientifique	Nom vernaculaire				
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste		/		LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	X			LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu				LC
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun	X			LC
<i>Lycaena tityrus</i>	Argus myope				LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	X			LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane				LC
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle				LC
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Bande noire				LC
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale				LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	X			LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail				LC

³ Etudes réalisées dans le cadre du projet de Voie nouvelle Marcel Dassault et du Parc d'activités Vert Castel 1

Espèces observées lors des études antérieures		Observation sur l'aire d'étude du projet 2013/2014	Statut de Protection nationale	Directive Habitats Faune Flore	Liste rouge européenne UICN (2012)
Nom scientifique	Nom vernaculaire				
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	X			LC
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux				LC
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise		X	An II	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	X			LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	X			LC
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches		X	An 2 et 4	EN
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	X			LC
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque				LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère				LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	X			LC
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	X			LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	X			LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	X			LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave				LC
<i>Lasiommata megera</i>	Satyre / la Mégère				LC
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine	X			LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	X			LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	X			LC

Tableau 4 : Liste des espèces de papillons de jour identifiées sur l'aire d'étude – Statuts réglementaires

Légende :

- ✓ Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- ✓ Directive « Habitats » :
 - An 2 : Annexe 2 → regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)
 - An 4 : Annexe 4 → liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ;
- ✓ Statut de menace UICN : LC : Préoccupation mineure ; EN : En Danger.

→ Aucun des taxons observés sur l'aire d'étude du projet ne présente un caractère particulier d'intérêt ou de rareté, ni ne fait l'objet d'une protection nationale. Le site du projet présente un enjeu faible vis-à-vis des rhopalocères.

Note relative au Fadet des laïches et à l'Azuré des Mouillères : des recherches spécifiques concernant ces espèces ont été effectuées dans les milieux propices à leur développement. Pour cela le repérage des landes à molinie a tout d'abord été fait, puis des prospections ont été menées, en juin 2013, dans la période d'émergence du Fadet des laïches et fin août 2013 pour l'Azuré des mouillères. Aucune de ces espèces n'a fait l'objet d'observation sur les terrains du projet. Pour mémoire, aucune gentiane pneumonanthe n'a été vue lors des prospections fin août 2013.

A noter également qu'aucun Damier de la Succise n'a été observé sur l'emprise du projet.

4.2 Les odonates

Les observations, présentées dans le tableau ci-dessous, ont été réalisées au niveau des noues et du bassin tampon mis en place sur Vert Castel 1, ainsi qu'au niveau de la Morandière, qui constituent les habitats d'espèces des odonates sur l'aire d'étude.

Espèces observées lors des études antérieures		Observation sur l'aire d'étude du projet 2013/2014	Statut de Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge européenne UICN (2012)
Nom scientifique	Nom vernaculaire				
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	X			LC
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion délicat				LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	X			LC
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à tâches jaunes				LC
<i>Leste dryas</i>	Leste des bois				LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	X			LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	X			LC
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant				LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum à nervures rouges	X			LC

Tableau 5 : Liste des espèces d'odonates identifiées sur l'aire d'étude – Statuts réglementaires

→ Les espèces observées sont relativement communes et ne présentent pas de statut de protection nationale. On notera cependant qu'*Ischnura pumilio* (Agrion nain) est une espèce déterminante en Aquitaine. Cette espèce a été trouvée en avril 2013 sur le bassin tampon du Parc d'activités Vert Castel 1.

4.3 Coléoptères saproxylophages

Lors des visites de terrain, ont été repérés quelques arbres favorables au Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). La localisation de ces arbres remarquables favorables est présentée sur la Figure 1 page 14. Toutefois, **ces arbres n'ont montrés aucun indice de présence de saproxylophage**.

Pour mémoire, cette espèce d'intérêt communautaire (inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ») peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien évidemment, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé.

Il s'agit en outre d'une espèce dont les larves sont xylophages, et qui comporte différents stades de développement, sur 3 ans :

- ✓ Ponte des œufs dans des anfractuosités et blessures de différentes espèces de chênes, entre juin et septembre ;
- ✓ Ecllosion des larves et développement sur 31 mois ;
- ✓ A la fin du dernier stade larvaire, la nymphe se situe dans une loge proche de la surface, entre la fin de l'été et l'automne ;
- ✓ L'adulte émerge entre juin et septembre de l'année suivante.

5 - LES MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Les espèces suivantes ont été détectées sur l'aire d'étude.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection national*	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Bern	Liste rouge France (2009)
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				LC
Martre des pins	<i>Martes martes</i>		An 5	An 3	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art 2		An 3	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				LC
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>			An 3	LC

Tableau 6 : Liste des espèces de mammifères identifiées sur l'aire d'étude - Statuts réglementaires

Légende :

- ✓ Protection nationale : arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- ✓ CB : Convention de Berne. An 3 = Annexe 3 → espèces qui doivent faire l'objet d'une réglementation afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...)
- ✓ Liste rouge France : LC = Préoccupation mineure ;
- ✓ L'Annexe 5 de la Directive Habitats Faune Flore concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

La carte suivante localise les habitats d'espèces et les observations des espèces patrimoniales d'amphibiens, reptiles, insectes et mammifères (hors chiroptères).



Figure 1 : Habitats d'espèces amphibiens, reptiles, mammifères (hors chiroptères) et insectes - observations d'espèces patrimoniales

6 - LES CHIROPTERES

Des investigations sur le groupe des chiroptères ont été menées début juin 2013 par le GERE A sur le périmètre étudié pour le projet de « Voie nouvelle Marcel Dassault ». Plusieurs espèces ont ainsi été contactées en transit ou en chasse, notamment au niveau des lisières forestières :

- ✓ La Sérotine commune, *Eptesicus serotinus* (annexe IV Directive habitats) espèce anthropophile, se rassemblant souvent dans les combles. Le quartier d'hiver sont mal connus, certaines sont notées dans les grottes ou dans les caves, mais les gîtes sylvestres semblent tout de même susceptibles d'être intéressants pour cette espèce ;
- ✓ La Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus* (annexe IV Directive habitats), espèce anthropophile. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux) ou anthropiques (nichoirs, habitations) ;
- ✓ La Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrellus kuhli* (annexe IV Directive habitats), espèce également anthropophile. Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers ;
- ✓ Noctule de Leisler, *Nyctalus leisleri* (annexe IV Directive habitats), espèce forestière avec une préférence pour les massifs de feuillus. Cette espèce recherche la proximité des milieux humides. Elle gîte principalement dans les arbres creux, mais peut occuper parfois des gîtes anthropiques (fissures de bâtiments, nichoirs).

La Sérotine commune et les deux espèces de pipistrelle ont également été contactées en chasse sous les lampadaires de l'avenue Marcel Dassault au droit du site.

→ Ces espèces, protégées au niveau national⁴, peuvent donc être considérées comme potentiellement présentes dans le secteur d'implantation du projet.

Les vieux chênes à écorce décollée et certaines cavités arboricoles sont susceptibles d'être utilisées par les chiroptères. Des secteurs favorables ont ainsi été identifiés au niveau du secteur d'étude : il s'agit des arbres remarquables notés sur la cartographie en page suivante. **Toutefois, les investigations menées sur ces secteurs n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de gîte effectif.**

Quelques zones de circulation préférentielles ont été identifiées et correspondent à des chemins forestiers, des lisières (zones de chasse et de transit). Elles figurent en jaune sur la carte suivante et concernent surtout les pipistrelles, Sérotine commune et Noctule de Leisler chassant davantage en hauteur (canopée et au-dessus).

⁴ Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur le territoire national

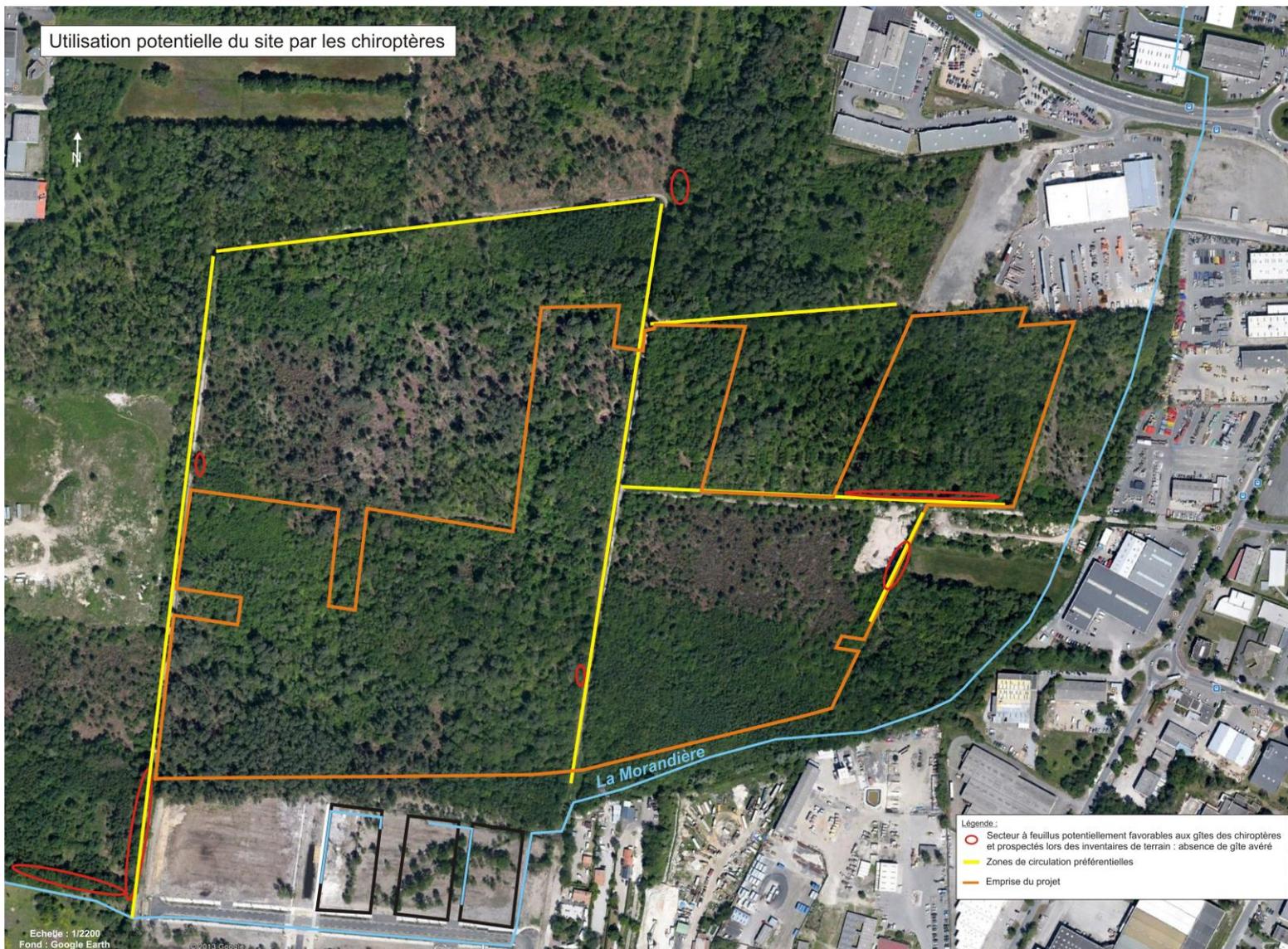


Figure 2 : Utilisation potentielle du site par les chiroptères

6.1 Les poissons

→ Concernant la faune aquatique, **aucun poisson n'a été observé dans le réseau hydrographique local (fossé de La Morandière et fossés secondaires)** à l'intérieur du périmètre d'étude, les événements d'assecs réguliers interdisent en effet toute colonisation.

Selon l'agence de l'eau Adour Garonne, les ruisseaux de l'Aéroparc ne sont ni des axes bleus, ni des cours d'eau classés, déficitaires ou réservés.

Plus à l'aval, la Jalle de Blanquefort accueille toutes les espèces de poissons blancs et carnassiers. Certains tronçons présentent de bonnes potentialités pour le développement des cyprinidés d'eaux vives (débits soutenus, fond sableux, ripisylve). Entre 1995 et 2002, les poissons suivants ont été relevés : Anguille, Lamproie de planer, Brochet, Gambusie et Gardon⁵.

La diversité des habitats permet d'accueillir des espèces comme le Chabot, le Vairon et le Goujon. Des zones de frayères sur des affluents (fossés enherbés, taillis inondables...) permettent le développement du Brochet sur le cours d'eau. A l'aval, la présence d'espèces amphihalines est notée.

Une pêche électrique réalisée par la Fédération départementale de pêche pour le compte du Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) a permis de recenser les espèces suivantes dans le cours aval : goujons, vairons, anguilles, vandoises, gardons, loches franches, chabot et lamproies.

En 2011, la Jalle de Blanquefort dans sa partie aval a fait l'objet d'investigations destinées à évaluer l'indice Poisson Rivière (IPR), qui consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions très peu ou pas modifiées par l'homme. Les résultats de l'indice montraient en 2011 une qualité médiocre.

⁵ Source : Etude d'impact, projet Voie nouvelle Marcel Dassault, CUB, SCE, octobre 2013